

Image not found or type unknown



## Reprise bien maison donnée en location

Par **LHERBETTE MAURICE**, le 16/10/2016 à 09:29

Bonjour,

Je suis actuellement locataire, je suis âgé de 79 ans, je possède une maison que je loue, je voudrai résilier le bail de ma résidence actuelle et reprendre ma maison que je loue pour l'habiter. Comment faire et quelles sont les démarches ?

Merci de me répondre.

Par **janus2fr**, le 16/10/2016 à 10:53

Bonjour,

Vous pouvez donner congé pour reprise à votre locataire, à l'échéance de son bail (échéance triennale si c'est un bail pour location vide) en respectant un préavis de 6 mois, conformément à l'article 15 de la loi 89-462.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=8D1E9293F96A79446AF661CE514D0FC>